



► Mode d'emploi :

Ce type de bâtiment est plutôt réservé à des petits troupeaux avec une alimentation sèche et des périodes de stabulation plutôt courtes. Ce système dispense du raclage et la possibilité du stockage au champ après 2 mois d'accumulation sous les animaux ne nécessite pas obligatoirement une fumière. Si la périodicité de curage est inférieure à 2 mois notamment à l'arrière du cornadis ou du quai autonettoyant, il faudra dans ce cas prévoir un stockage en fumière.

Pour maintenir les vaches propres, une surface de 11 m² par vache est souhaitable, et un paillage quotidien de 12 kg est nécessaire. Un quai ou une stalle d'alimentation (longueur 1,9 à 2.0 ; hauteur 0,40 m) permet d'améliorer le confort et la propreté au niveau de l'auge. Une pente latérale de 1 à 4 % doit être aménagée entre le cornadis et le fond de la stabulation. Elle permet ainsi de retarder la montée du fumier du côté de l'auge.

En l'absence de quai d'alimentation bétonné (quai autonettoyant), la table d'alimentation à plat n'est pas envisageable ; des auges réglables en hauteur sont nécessaires dans ce cas.

Les abreuvoirs ne peuvent être positionnés sur l'aire paillée mais doivent obligatoirement être installés au niveau de la ligne d'auge.

Ce mode de logement est très évolutif. Dès lors que ses dimensions et son implantation sur le site le permettent, celui-ci peut être transformé en aire paillée avec couloir raclé voire en logettes.

► Option technique :

Les coûts détaillés précédemment pour 40 et 80 vaches laitières correspondent au schéma standard sans mécanisation du paillage. Ces options ont une incidence sur la main d'œuvre, les investissements et les coûts de fonctionnement.

Le tableau ci-après fait état des options possibles pour ce mode de logement. Il précise l'incidence sur le temps de travail et décrit le coût annuel correspondant aux annuités des investissements (achat d'une pailleuse) et aux coûts de fonctionnement (utilisation des tracteurs et rémunération du temps de travail).

| Option | 40 VL | | 80 VL | |
|-----------|-----------------------|----------|----------------------|----------|
| | (€/an) | min/jour | (€/an) | min/jour |
| Pailleuse | + 1115 à + 1555 | - 15 | +1920 à + 2390 | - 18 |

Bâtiment d'élevage



Source : CA 60

Fiche 01

Aire paillée intégrale



▼ Descriptif

Préconisations bien être :

Surface de couchage/animal : 11 m²/VL

Type et quantité de déjections à épandre :

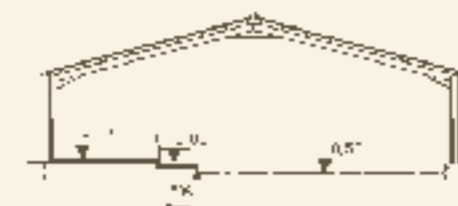
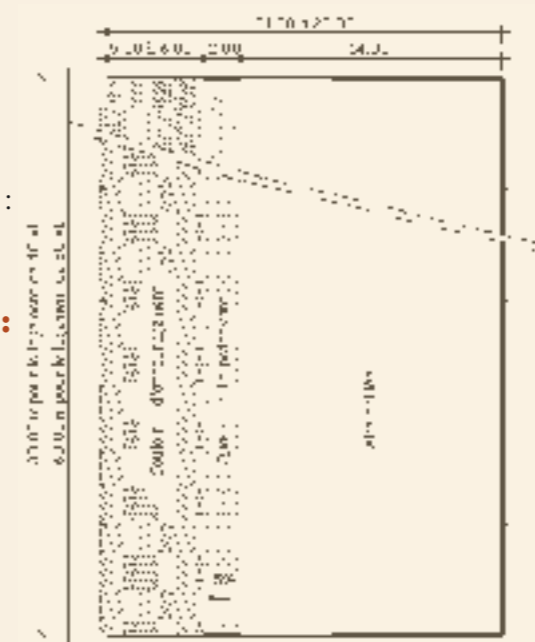
fumier très compact : 7,1 tonnes/VL/6 mois

Besoin en paille :

12 kg/VL/jour

Place à l'auge :

0,65 à 0,75 m/VL



► Avantages

- Un seul type de déjection (fumier).
- Stockage du fumier de l'aire de couchage au champ après 2 mois sous les animaux.
- Absence de raclage.
- Bonne intégration paysagère, propreté des abords et absence d'odeurs.
- Transformable en système paillé avec aire d'exercice.
- Bâtiment modulable.

► Inconvénients

- Consommation en paille importante.
- Forte contrainte de paillage.
- Conduite plus difficile avec une alimentation humide (ensilage d'herbe).
- Surveillance des onglons.
- Niveau de propreté des vaches.
- Aire paillée souillée sur 2 à 3 m derrière la stalle pouvant nécessiter un curage fréquent.
- Isolement des vaches en chaleur.



Source : CA 02.

CONTACTS :

| | |
|--|----------------|
| SERVICE BÂTIMENTS D'ELEVAGE | 03 23 22 51 11 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AINES | 03 27 47 57 06 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD | 03 44 11 44 57 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'OISE | 03 21 60 57 56 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-CALAIS | 03 22 33 69 93 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME | 03 21 60 57 91 |
| INSTITUT DE L'ELEVAGE - SAINT LAURENT BLANGY | |

REMARQUE

Cette fiche descriptive présente les critères techniques et économiques d'une situation standard. Les éléments décrits doivent être adaptés à chaque situation et ne dispensent en aucun cas de l'intervention d'un conseiller spécialisé en bâtiment d'élevage.

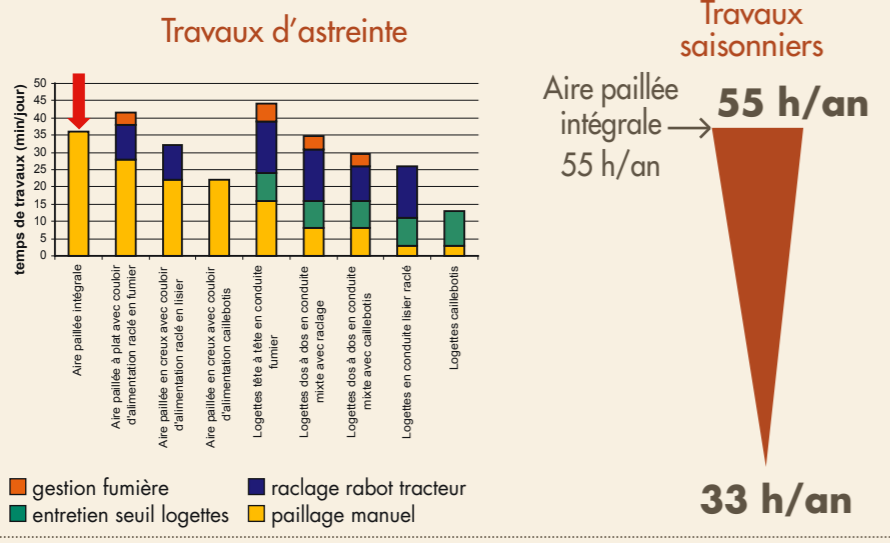
normédia - 03 20 15 99 15



40 vaches laitières

80 vaches laitières

Temps de travaux



Stockage des déjections

Fumier de litière accumulée stocké au champ (curage 2 mois).

Fosse extérieure non couverte (6 mois de stockage)

- Effluents salle de traite 178 m³
- Eaux pluviales souillées 32 m³
- 210 m³ utiles

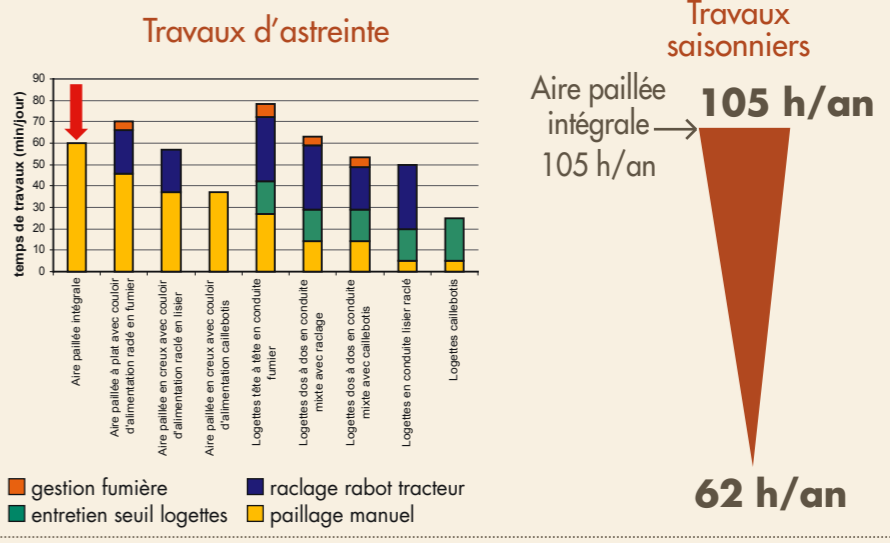
Stockage des déjections

Fumier de litière accumulée stocké au champ (curage 2 mois).

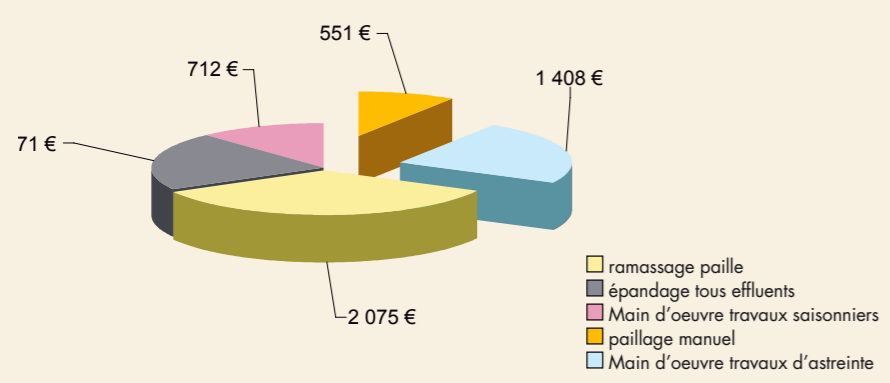
Fosse extérieure non couverte (6 mois de stockage)

- Effluents salle de traite 310 m³
- Eaux pluviales souillées 55 m³
- 365 m³ utiles

Temps de travaux



Coûts de fonctionnement

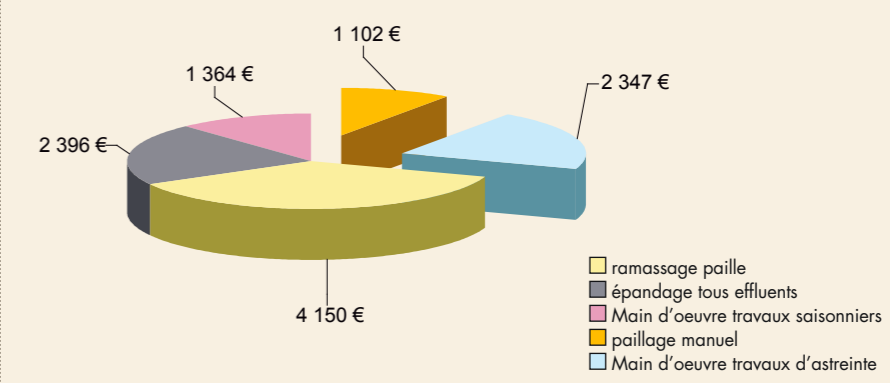


Source : CA 60.

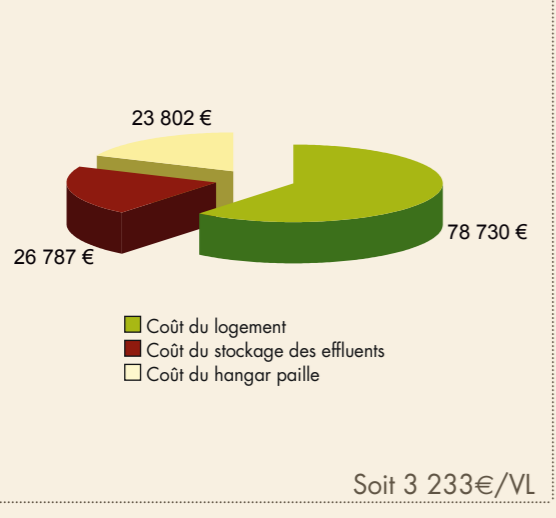


Source : CA 62.

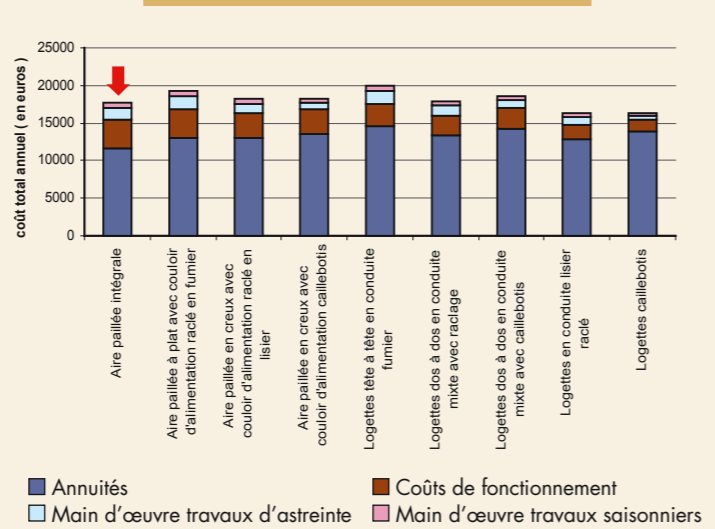
Coûts de fonctionnement



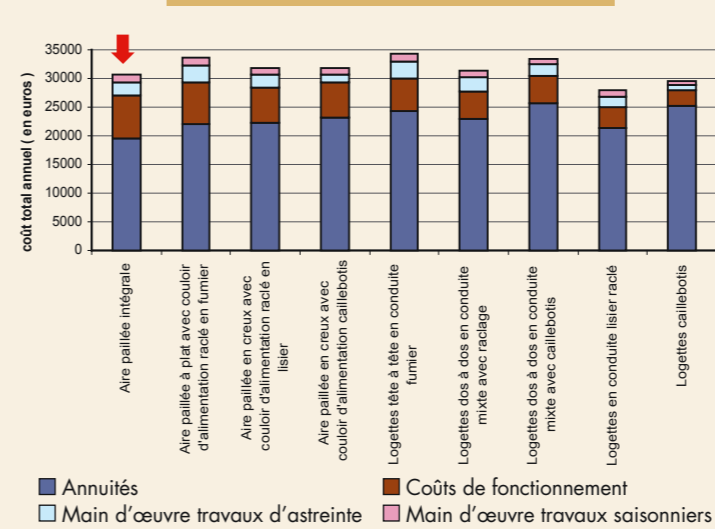
Investissements



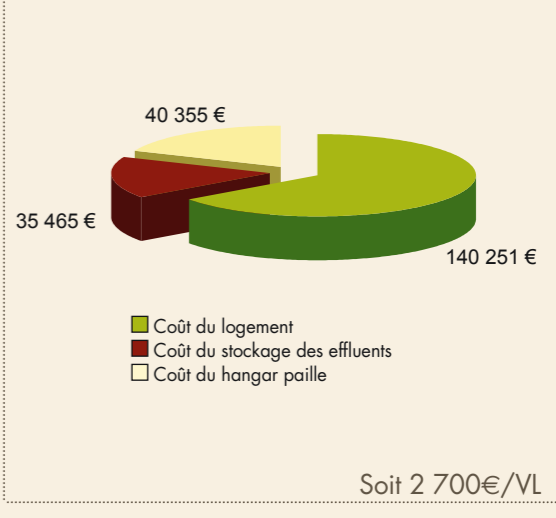
Coût total annuel



Coût total annuel



Investissements



Temps de travaux
Les travaux d'astreinte représentent les tâches journalières non automatisées correspondant à l'entretien du seuil de logettes, au raclage, au paillage et à la gestion de la fumière. Ces temps de travaux sont déterminés pour une durée de stabulation de 6 mois. Les travaux saisonniers regroupent ici le temps lié à l'épandage des déjections, au ramassage de la paille.

Coûts de fonctionnement
Les coûts de fonctionnement sont le reflet des tâches d'astreinte et saisonnières. Ils se rapportent à l'utilisation du matériel nécessaire à l'accomplissement de chacune des tâches (amortissement, frais d'entretien,...). Le coût de la main d'oeuvre associée aux différents travaux est déterminé sur la base horaire de 13 €/heure.

Investissements
Seuls les investissements liés au logement des animaux et au stockage des effluents et de la paille sont décrits. Les autres postes (salle de traite, stockage des fourrages,...) sans incidence sur l'analyse comparative des modes de logement, ne sont pas détaillés.

Coût total annuel
Le coût total annuel est le cumul des coûts de fonctionnement, du coût de la main d'oeuvre et des annuités. Les annuités sont déterminées pour un amortissement des investissements sur 15 ans à un taux de 4 %.